



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N°2018/JUIL/124 | OBJET : SOUTIEN DE CANDIDATURE DU CONSEIL DES SAGES POUR PARTICIPER A L'EMISSION TELEVISEE « SILENCE, CA POUSSE ! » DANS LE CADRE D'UN PROJET D'EMBELLISSEMENT FLORAL DU PARC ET DES DOUVES DU CHATEAU DE NANGIS |
| Date du conseil municipal 02/07/2018 | |
| Date de la convocation 25/06/2018 | |
| Date de l'affichage 03/07/2018 | |

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 juin 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Pascal HUE, Mehdi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Serge SAUSSIÉ, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Sylvie GALLOCHER
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Simone JEROME
- Michel VEUX représenté par Charles MURAT
- Danièle BOUDET représentée par Anne-Marie OLAS
- Sandrine NAGEL représentée par Michel BILLOUT
- Monique DEVILAINÉ représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Serge SAUSSIÉ
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Pascal HUE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-124-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT le projet d'aménagement et d'embellissement floral du parc de la mairie et des douves du château de Nangis initié par le Conseil des sages de Nangis,

CONSIDERANT que la commune peut bénéficier de l'aide de spécialistes en matière d'aménagement de végétaux à travers l'émission télévisée « Silence, ça pousse ! » en cas de participation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet d'aménagement et d'embellissement floral du parc de la mairie et des douves du château de Nangis initié par le Conseil des sages de Nangis.

ARTICLE 2 :

SOUTIENT la candidature du Conseil des sages pour participer à l'émission télévisée « Silence, ça pousse ! » sur le projet décrit à l'article 1.

ARTICLE 3 :

AUTORISE monsieur le maire ou la conseillère déléguée à la démocratie participative, à signer tout document relatif à cette candidature.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 juillet 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180705-JUIL-124-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018